

5° FRENCH DIGITAL TOUR

9° Salon International Image Numérique de Hayange (57)

13° Salon International de Bagnols/Marcoule (30)

4° Salon International de St Aignan de Cramenil (14)

16° Salon International de Foix (09)



REGLEMENT

Ce 5° French Digital Circuit est ouvert aux photographes du monde entier et conforme aux règlements de la FPF - FIAP – PSA - ISF.

Le nombre d'épreuves couleur est limité à 4 par auteur et par catégorie

- Les images: couleur libre – couleur nature - couleur créativité seront présentées, au format JPEG.
- L'inscription via le site est obligatoire
- Les envois images se feront par Internet ou par courrier sur un **CD formaté « Window**.
- Chaque fichier étant limité à **550 ko**.
- Les images ayant déjà participé au French Digital Tour ne seront pas jugées.
- Les images Noir et Blanc ne sont pas admises.
- Les envois non conformes et non accompagnés des droits d'inscription seront rejetés.

Les fichiers de format JPEG 1024X768 pixels en format paysage –768 étant la dimension maximale en verticale.
Tout fichier ne respectant pas ces critères sera rejeté.

La liste d'enregistrement est consultable sur le site (mise à jour en temps réel.)

Récompenses

De nombreux prix récompenseront les meilleures œuvres ou auteur : disques durs externes, logiciels, médailles, rubans de la FPF, FIAP, PSA, ISF etc ...

Un catalogue sur CD sera édité (avec les photos en basse résolution) et envoyé à chaque participant.

Les reproductions pour des expositions, catalogue, ainsi que sur le site Web sont autorisées sans contre partie sauf avis contraire de l'auteur.

Le fait d'envoyer des épreuves à ce salon implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les cas non prévus seront de la seule compétence des organisateurs.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des erreurs survenant sur les supports informatiques.

	HAYANGE (57)	ST AIGNAN de CR. (14)	FOIX (09)	BAGNOLS MAR. (30)
Réception	03 oct. 2010			
Jugement	23- 24 oct. 2010	06- 07 nov. 2010	13 – 14 nov. 2010	27- 28 nov. 2010
Notification	28 oct. 2010	11 nov. 2010	18 nov. 2010	02 déc. 2010
Résultats (sur le site)	02 nov. 2010	15 nov. 2010	22 nov. 2010	06 déc. 2010
Envoi du catalogue	15 février 2011			

INSTRUCTIONS

Inscription et bordereau doivent obligatoirement être complétés à partir du site, même pour les envois postaux.

www.frenchdigitaltour.org.

Voir : inscriptions /entry form

- Paiement Paypal, espèces ou chèque (uniquement pour la France) à l'ordre : **GAPHE Hayange**
- Tout envoi postal sans inscription préalable sur le site sera rejeté.

Adressé à : **Mr Barbier Gérard**
27 rue Saint Maximin 57070 METZ - FRANCE

DROITS DE PARTICIPATION

Individuels zone Europe

1 section : 25,00 € / 40,00 \$ - **2 sections** : 30,00 € / 45,00 \$ - **3 sections** : 35,00 € / 55,00 \$

Individuels autres pays

1 section : 30,00 € / 45,00 \$ - **2 sections** : 35,00 € / 55,00 \$ - **3 sections** : 40,00 € / 60,00 \$

Envois club (6 auteurs minimum) : 20,00 € / 30,00 \$ par auteur

Par Paypal, prix nets et règlement uniquement en EUROS

JURYS

GAPHE HAYANGE	P.C. IMAGES ST AIGNAN	P.C. FOIX	P.C. BAGNOLS MARCOULE
Devers Christian EFIAP - Belgique	Barbier Gérard EFIAP - France	Doret Alain – EFIAP - France	Sangès André - EFIAP - France
Simon André François – France	Anselmo-Vital José - France	Causse Eric – EFIAP - France	Veyssade René - France
Pires Dias José Manuel - France	Anger Jacques - France	Paillé J. Claude - EFIAP - France	Jourdain Roger PSA 5 stars - France
Juges suppléants			
Garsia Alain AFIAP - France	Lecoeur Pascal - France	Brionne Roberte - AFIAP - France	Vezon Thierry EFIAP- France

Patronages



2010-16/17/18/19



spécial recognition



2010-094/095/096/097



2010-14/15/16/17

DEFINITION DE LA PHOTOGRAPHIE NATURE (REGLE FIAP)

La photographie nature représente des animaux vivants non apprivoisés et des plantes non cultivées dans leur environnement naturel, la géologie et la grande diversité des phénomènes naturels, allant des insectes aux icebergs. Des photos d'animaux domestiqués, tenus en cage ou soumis à une quelconque forme de restriction, ainsi que des photos de plantes cultivées, sont inadmissibles. Une intervention minimale de l'homme est acceptable pour des sujets nature, comme par exemple des hiboux de grange ou des cigognes, s'adaptant à un environnement modifié par l'action de l'homme, ou des forces naturelles, tels que des ouragans ou des raz-de-marée, le revendiquant.

La photo originale doit être prise par le photographe, peu importe le procédé photographique. Toute manipulation ou modification de la prise de vue originale doit se limiter à de minimes retouches d'imperfections et ne peut en aucun cas modifier le contenu de la scène originale.

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait, afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique.

Chairman Hayange : Toni Lessa
Chairman Bagnols Marcoule : Eric Causse
Chairman St Aignan de Cramenil : José Manuel Pires Dias
Chairman Foix : Georges Henriel

Général Chairman : Gérard Barbier

www.frenchdigitaltour.org